

CRITÈRES DE SÉLECTION 2011
DONNANT ACCÈS AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE DE LA
FÉDÉRATION DE TIR À L'ARC DU QUÉBEC.

ÉQUIPE PROVINCIALE.

**Pour se classer sur cette équipe, l'archer doit être inscrit au
Programme de développement de l'excellence de la F.T.A.Q.
Avant le 14 mai 2011.
Exception pour les athlètes qui n'ont pas été actifs depuis l'instauration du
programme en mai 2003.**

À la fin de la saison extérieure 2011, la sélection des archers qui auront accès à l'équipe provinciale se fera suite au classement final établi à partir des critères suivants :

Description du programme de l'équipe provinciale:

Équipe provinciale : Équipe regroupant tous les archers qui seront sélectionnés sur les équipes senior, junior et cadet (te). Les archers de ces équipes bénéficieront du support logistique de la fédération et auront accès à des séminaires de formation et aux camps d'entraînement.

Critères de participation et de sélection de l'équipe provinciale:

- S'être inscrit avant le 14 mai 2011 au programme de développement de l'excellence pour la sélection de l'équipe provinciale. Un montant d'inscription de 100\$ sera exigé pour toute inscription tardive. Tous les archers désirant faire parti de la sélection doivent présenter une inscription pour une ou plusieurs des catégories (senior, junior ou cadet (te)). Le sur classement et la sélection multiple est accepté. Chacun des résultats obtenus seront comptabilisés selon la catégorie indiquée lors de l'inscription et correspondant à la catégorie indiquée sur la carte de pointage lors de chacune des compétitions
- Durant la saison 2011 couvrant la période débutant le jour suivant la tenue du championnat provincial de l'été 2010 et se terminant à la date de tenue du championnat provincial de l'été 2011, les archers inscrits doivent participer, pour chacune des catégories inscrites, à au moins trois (3) FITA 1440 et à au moins trois (3) rondes 70 / 60 mètres (72 flèches par ronde). Le classement final sera établi sur la moyenne des trois (3) meilleurs résultats des rondes FITA additionné à la moyenne des trois (3) meilleures résultats des rondes 70 / 60 mètres. Note : Les archers ayant un handicap désirant s'inscrire au programme devront se classer dans les mêmes catégories que les archers n'ayant pas de handicap.

Pour qu'un pointage obtenu en ronde FITA soit considéré, il faut que:

- 1- La compétition soit inscrite au calendrier officiel de la F.T.A.Q., de la F.C.A. ou de la FITA.
- 2- La compétition ait regroupé sur un même terrain et en même temps un minimum de trois (3) participants provenant d'un minimum deux (2) clubs différents.
- 3- Une compétition est considérée complétée quand l'archer a tiré les 144 ou 72 flèches selon le format de la compétition et selon les règlements en vigueur. Attention: Tous

les participants doivent débiter et terminer la compétition en même temps (FITA de jour et aussi de soir) (en semaine comme en fin de semaine).

- 4- La compétition soit sous la supervision d'un juge dûment accrédité par la FTAQ, FCA ou FITA.
- 5- Le pointage peut être réalisé au Québec, au Canada ou ailleurs à la condition que la compétition réponde aux exigences mentionnées ci haut.
- 6- Lorsqu'une personne participe à une compétition qui a lieu à l'extérieur du Québec, c'est à cette personne qu'incombe la responsabilité de faire parvenir à la FTAQ une copie de sa carte de pointage et (ou) une copie du classement final émis par l'organisateur dans les **dix (10) jours ouvrables** suivant la fin de l'événement.
- 7- Lorsqu'une personne participe à une compétition qui a lieu au Québec le résultat enregistré sera celui obtenu de la liste fournie par l'organisateur pour chaque compétition inscrite au calendrier. Chaque archer aura donc la responsabilité de s'assurer de l'exactitude des résultats fournis à l'organisateur.
- 8- Si un avis de non conformité du non respect des règles énoncées plus haut, lors d'une compétition, nous est transmis par un membre de la FTAQ, **aucun des résultats de cette compétition ne sera enregistré.**

Le classement final des archers tiendra compte des modalités suivantes:

- Il n'y a aucune dérogation due à la maladie ou à toute forme de blessure. Pour obtenir un classement, l'archer doit obligatoirement faire le nombre des compétitions exigées.
- S'il y a ex-æquo au classement final, afin de départager les athlètes, nous allons prendre le cumulatif, le nombre de dix, de x, etc. de la meilleure FITA 1440 tirée. L'archer qui aura le total le plus élevé remportera l'égalité.

Classement général pour faire la sélection des athlètes:

Le classement des athlètes sera affiché régulièrement sur le site de la Fédération et se fera en regroupant les résultats pour les catégories d'âges suivantes :

HOMMES : senior, junior, cadet, pour le style recourbé et poulie.
FEMMES : senior, junior, cadette, pour le style recourbé et poulie.

La sélection de l'équipe provinciale se fera comme suit:

Selon le classement final établi à la conclusion du championnat provincial.

Équipe provinciale senior

(Pour tout les archers de la catégorie senior)

- 3 premiers hommes arc recourbé de chacune des catégories.
- 3 premiers hommes en arc à poulies de chacune des catégories.

- 3 premières femmes arc recourbé de chacune des catégories.
- 3 premières femmes en arc à poulies de chacune des catégories.

Équipe provinciale junior

(Pour tout les archers de la catégorie junior)

- 3 premiers hommes arc recourbé de chacune des catégories.
- 3 premiers hommes en arc à poulies de chacune des catégories.

- 3 premières femmes arc recourbé de chacune des catégories.
- 3 premières femmes en arc à poulies de chacune des catégories.

Équipe provinciale cadet

(Pour tout les archers de la catégorie cadette (te))

- 3 premiers hommes arc recourbé de chacune des catégories.
- 3 premiers hommes en arc à poulies de chacune des catégories.

- 3 premières femmes arc recourbé de chacune des catégories.
- 3 premières femmes en arc à poulies de chacune des catégories.

N.B. Les places disponibles ne seront pas comblées.

N.B.: Il est entendu que le responsable de la haute performance décidera de tout cas qui n'a pas été prévu à l'intérieur de ces critères.